

FOCUS SUR

Les investissements



Équipements

- Aides sous forme de subventions d'investissement aux petites communes (Rénovation de patrimoine historique...)

- Création d'un parcours Bike-Parc, d'un terrain de tennis et rénovation du parcours de santé à Gondreville-La-Franche

- Installation d'un stepper et d'un rameur à Villevoques

- Création de sanitaires et de vestiaires au terrain de foot de Rozoy-le-Vieil

- Création de terrains de tennis à Ferrières-en-Gâtinais et Le Bignon Mirabeau

Action sociale

- Mise en place de pôles de santé à Ferrières-en-Gâtinais, Dordives et Corbeilles-en-Gâtinais.

- Mise en place de l'agence postale à Ferrières-en-Gâtinais.

- Création de l'espace France Services à Ferrières-en-Gâtinais.

Constructions

- Voie d'accès au stade de foot de Dordives

- Construction d'un Musée sur le site archéologique de Sceaux-du-Gâtinais

- Construction d'une gendarmerie

- Construction du Dojo

- Création d'un terrain de pétanque à Préfontaines

- Réhabilitations :

- Musée du verre et de ses métiers à Dordives
- Ancien collège de Ferrières-en-Gâtinais
- Transformation du BAF en salle multi-activités et création du city stade à Corbeilles-en-Gâtinais

Nouveau

La CC4V a mis en place 2 nouveaux services à la population

Espace France Services

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? L'espace France Services est là pour vous accompagner. RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise...

France Services vous prête main forte dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, à moins de 30 minutes de

chez vous.

France Services, c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAV, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques. Vous serez accueilli par un agent qui est formé pour trouver des solutions immédiates. Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise.

france.services@cc4v.fr

Agence Postale

- Affranchissement
- Dépôts (Colis, objets, chèques...)
- Retraits (Espèces, objets, colis...)
- Vente de produits postaux
- Services de proximité
- Vente de produits tiers
(Téléphonie «La Poste mobile»)

Coordonnées et horaires communs aux deux structures :

13 rue du Lion d'or à Ferrières-en-Gâtinais
Tél. : 02 38 26 00 08

Mardi	9 h - 12 h 30
Mercredi	9 h - 12 h 30 / 14 h - 17 h
Jeudi	9 h - 12 h 30
Vendredi	8 h - 12 h 30 / 14 h - 17 h
Samedi	9 h - 12 h

L'écho
des 4 vallées

N°2/ Avril 2022
La lettre d'information de la CC4V
Communauté de Communes des 4 Vallées
Trimestriel

www.cc4v.fr
Facebook : @CC4Vallées

CC4V - Communauté de Communes des 4 Vallées / 4 place Saint-Macé 45210 Ferrières-en-Gâtinais
Directeur de publication : Gérard Larcheron
Comité de rédaction : Gérard Larcheron - Services de la CC4V
Crédits photos : Freepik - Sonja Renda
Conception et mise en page : CC4V - communication@cc4v.fr
Impression : imprimerie Mercier - Tirage 9 560 exemplaires

Distribution : services communaux - Ne pas jeter sur la voie publique

IMPRIM'VERT®

AVRIL 2022

L'écho
des 4 vallées *Flash*

La lettre d'information de la CC4V,
Communauté de Communes des 4 Vallées



Ensemble

«Engagés pour un territoire innovant et responsable»

Chers concitoyens,

Vous avez pu découvrir en Janvier 2022 la nouvelle version du bulletin intercommunal de la CC4V appelé «L'écho des 4 Vallées». Nous avons enregistré de nombreux retours très positifs sur ce premier numéro et nous vous en remercions. Vous êtes également de plus en plus nombreux à suivre l'actualité de votre territoire quotidiennement sur les réseaux sociaux et le site internet www.cc4v.fr.

Voici «L'écho des 4 Vallées Flash», une version plus courte appelée «lettre d'information» ayant pour objectif de traiter un sujet précis de votre intercommunalité. Ce numéro est par exemple entièrement dédié au budget de la CC4V. Comment est-il élaboré ? Comment est mis à profit l'argent public de votre territoire ? Y sont décrits les investissements, les projets et les actions portés par les élus de votre Communauté de Communes en faveur des habitants et du territoire.

Découvrez également les nouvelles dispositions de services à la population mises en place ces dernières semaines !

Bonne lecture



Gérard Larcheron
Président de la CC4V
Communauté de Communes des 4 Vallées

[Signature]



www.cc4v.fr
Facebook : @CC4Vallées

POUR TOUT SAVOIR

sur le budget CC4V

COMMENT EST ÉLABORÉ LE BUDGET INTERCOMMUNAL ?

L'élaboration du budget est un acte majeur de la vie d'une collectivité : il établit les priorités et prévoit les moyens nécessaires à l'exécution des politiques publiques décidées par les élus.

Le budget est voté par l'assemblée délibérante de la collectivité (Conseil Communautaire). Un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.

Le budget est donc voté chaque année pour un an. Le compte administratif, qui retrace les dépenses réellement engagées ainsi que les recettes réellement perçues, est aussi approuvé chaque année par le Conseil Communautaire.

A la différence de l'État, qui n'est pas tenu à l'équilibre, **un budget de collectivité doit être équilibré, les recettes couvrant les dépenses.**

Un certain nombre de contrôles sont par ailleurs réalisés tout au long de l'année (Commission des finances, Préfecture, Chambre régionale des comptes) afin de garantir le bon usage des deniers publics.

à quoi sert le budget ?

Il a deux destinations principales : D'une part, il permet de financer le quotidien, les activités de services aux habitants, comme la collecte et le traitement des ordures ménagères,

les centres de loisirs ALSH*, les équipements sportifs et le fonctionnement de la Communauté. C'est ce qu'on appelle les dépenses de fonctionnement.

D'autre part, il est investi dans des secteurs majeurs comme le développement économique, les équipements sportifs... En définitif, tout ce qui participe à l'enrichissement du patrimoine de la Communauté. C'est ce qu'on appelle les dépenses d'investissement.



comment est-il élaboré ?

Chaque commission fait état de ses besoins annuels et les transmet au Bureau Communautaire. Chaque projet est ensuite débattu, arbitré et budgétisé, et une synthèse est présentée au Conseil Communautaire en mars de chaque année.

Le budget est ensuite détaillé, tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépenses et en recettes. Le Conseil Communautaire peut, s'il le souhaite, modifier le projet présenté par le Président ou lui demander un nouveau projet.

Ce budget est aussi contrôlé par l'État. L'objectif de ce contrôle est d'assurer le respect des règles applicables à l'élaboration, l'adoption et l'exécution des budgets des intercommunalités.



les principales recettes

- Impôts et taxes (environ 74 % des recettes)**
- Les impôts directs locaux payés par les ménages : taxes foncières.
 - Les impôts directs locaux payés par les entreprises : la contribution économique territoriale (CET et CVAE*).
 - Les impôts indirects payés par les ménages : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
 - Les impôts indirects payés par les entreprises : Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

- Fonds Propres (environ 19 % des recettes)**
- Dotations de l'Etat qui répondent à trois objectifs :

- 1 Aider au fonctionnement courant des collectivités
- 2 Financer des accroissements de charges dus aux transferts de compétences résultant du processus de décentralisation
- 3 Compenser les exonérations et les dégrèvements consentis par la loi.

Subventions

Les subventions émanent d'organismes publics nationaux ou européens, et sont versées dans le cadre d'un projet.

* CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	Sport	Social - Santé Famille - Logement	Aménagement urbain & environnement	Culture	Enfance Jeunesse	Développement économique
- Administration générale de la collectivité (charges générales)	- Piscines - Gymnases - Salles de sport - Terrains - Equipements sportifs divers	- Subventions Adapage* - Subventions Ful* - Subventions aux associations d'insertion professionnelle et de commerce solidaire - Gestion du RPE*	- Mise en place du PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Gestion de l'eau - Assainissement des milieux aquatiques - Gestion de la revitalisation du territoire (ORT)	- Gestion des Musées** - Maison des métiers d'art - Sites culturels et touristiques - Antenne du conservatoire de musique et de danse - Aides aux projets culturels	- ALSH 3-11 ans - Espaces Jeunesse 11-17 ans - PJJ*** + de 17 ans	- Aides au tourisme - Espace France Services - Développement des entreprises
3.06 M€	1.28 M€	126 530 €	2.33 M€	526 962 €	908 570 €	564 468 €

* ADAPAGE : subvention aides à domicile - FUL : subventions et aides à l'accessibilité au logement et à la rénovation de l'habitat privé
RPE : Relais Petite Enfance (anciennement RAM)
**Futur Musée SEGETA et Musée du verre et de ses métiers
*** PJJ : Point Information Jeunesse

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produit de services	Impôts et taxes	Dotations subventions
- Animations culturelles - Entrées des piscines - Prestations des familles et de la CAF liées aux animations initiées par le service Enfance Jeunesse.	- Taxes foncières - Contribution des entreprises (CET; CVAE et TASCOM) - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	- Versées par les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, CAF...)
623 450 €	6.85 M€	1.79 M€